Cinquantième année. - N ° 226 A 24 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 929

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR

Ventes et cessions

437 843 576 RCS Colmar.
SCI FLF.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1500 EUR.
Adresse : 170, rue de la République, 68502 Guebwiller Cedex.
Origine du fonds : Projet de fusion.
Oppositions : Art. L. 236-14 du Code de Commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion ou de scission nationale art R. 236-2 du Code de Commerce ; pour la société absorbante ou société bénéficiaire de la scission : Dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : NSC GROUPE - NSC, Forme : Société anonyme, Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté : 170, rue de la République, 68500 Guebwiller, Montant du capital : 7 382 832 euros, RCS : 915 420 491 RCS Colmar ; pour la société absorbée ou société scindée : Dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : SCI FLF, Forme : Société civile immobilière, Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté : 170, rue de la République, 68500 Guebwiller, Montant du capital : 1 500 euros, RCS : 437 843 576 RCS Colmar ; l'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 538 533,81 euros, Passif : 255 826,60 euros ; le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La société NSC GROUPE, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la SCI FLF, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : Prime de fusion : Néant (fusion simplifiée) ; la date du projet commun de fusion ou de scission : 26 octobre 2017 ; les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Société date du dépôt lieu du RCS : Absorbante : NSC GROUPE 21 novembre 2017 Colmar, Absorbée : SCI FLF 21 novembre 2017 Colmar.